



SEANCE DU VENDREDI 15 AVRIL 2011

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire** n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire** n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire** n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, un don, une assurance, une aliénation, des contentieux, des droits de préemption urbains et des droits de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.
- M. le Maire** n° 4 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 5 - **Plan Biodiversité. Projet de corridor écologique Loire. Demande de subventions.**

La programmation du Plan Biodiversité prévoit la réalisation d'une étude spécifique des sites ligériens remarquables à Orléans qui vise à définir les sites et espèces à enjeux, les objectifs de conservation et de gestion.

La Loire constitue une véritable trame bleue en milieu urbain. L'intérêt de ce site, intégré au réseau européen Natura 2000 et classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2000, repose sur la présence d'espèces remarquables liées à la dynamique du fleuve et à des habitats caractéristiques des paysages ligériens.

Le projet a pour objectif de compléter les connaissances sur la biodiversité du territoire orléanais et les enjeux environnementaux du site en réalisant un diagnostic écologique et une cartographie d'habitats (2011) et des suivis réguliers de l'évolution des écosystèmes ligériens (2012 et 2013).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès :
- de l'Europe dans le cadre du FEDER,
- de l'Etat dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature,
- de la Région Centre dans le cadre de la mise en place d'un corridor écologique ;

2°) de solliciter l'Europe, l'Etat, la Région Centre pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 6 - **Ruchers pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat.**

Dans le cadre de son Agenda 21 et du plan Biodiversité, la Ville mène depuis 2008 une opération « ruchers pédagogiques » au Jardin des Plantes. Au cours des 3 années de fonctionnement, plus de 600 enfants ont été sensibilisés à la préservation de l'abeille et 520 kg de miel ont été récoltés, représentant plus de 2 000 pots, mis à disposition gratuitement.

La Ville et le Centre d'Etudes Techniques Apicoles (C.E.T.A.) souhaitent renouveler cette opération dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat pour une durée de 3 ans. Cette opération nécessite une participation financière annuelle de la Ville de 5 700 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le C.E.T.A., pour une durée de trois ans ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 7 - **Journées du Développement Durable 2011. Fixation de tarifs et approbation de conventions de partenariat.**

Afin de finaliser l'organisation des journées du développement durable du 16 au 29 mai prochains, il est nécessaire de fixer les tarifs qui seront appliqués le 22 mai 2011 sur le Vélotour pour sa 3^{ème} édition.

Les montants suivants sont proposés :

- gratuité pour les moins de 12 ans ainsi que les personnes détentrices de cartes « Alpha » ou « CMUC » et les personnes à mobilité réduite ou atteintes de handicap moteur ou mental,
- adultes : 6 € pour les inscriptions jusqu'au 24 avril 2011, 8 € du 25 avril au 15 mai 2011, 10 € du 16 mai au 21 mai € 15 € le 22 mai, 6 € pour les associations et agents de la Ville jusqu'au 21 mai,
- étudiants : 6 € jusqu'au 15 mai, 8 € du 16 mai au 22 mai.

Les autres animations proposées dans le cadre des Journées de Développement Durable nécessitent de faire appel à différentes structures. Des conventions régissent les modalités d'intervention de ces différents prestataires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs applicables au Vélotour 2011 dans les conditions détaillées dans la délibération ;

2°) d'approuver les conventions de partenariat à passer avec l'association Herboretum, la compagnie Roule Caillou, la société Artea Communication, l'association D.T.C. sport, Sirouy le Clown (M. Ludovic MEENS) retenus pour les animations ;

3°) de déléguer M. le Maire pour signer les conventions au nom de la Ville.

***Adopté par 46 voix.
Il y a 9 abstentions.***

Mme CUGNY-SEGUIN n° 8 - **Encouragement de la Ville pour les actions menées en faveur du développement durable.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour un montant total de 4 490 € au titre des actions menées en faveur du développement durable.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN n° 9 - **Centre Municipal. Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment technique. Approbation d'un marché à procédure adaptée.**

L'état des menuiseries extérieures du bâtiment technique du centre municipal occasionne une déperdition thermique importante ce qui nécessite leur remplacement.

Une procédure adaptée a été lancée le 14 février 2011 pour un lot unique décomposé en tranches, à savoir :

- Tranche ferme : menuiseries des façades Est et Sud Est,

- Tranche conditionnelle : menuiseries des façades angle Nord Est, Nord Est, Ouest, Sud Ouest et Nord Ouest.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment technique du centre municipal, à passer avec la société M.P.O. Fenêtres pour un montant de 195 594,08 €T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

M. MARTIN

n° 10 - **Fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2011.**

Conformément à la stratégie financière définie pour le mandat, le budget primitif 2011 a été établi sur la base d'un maintien des taux de fiscalité locale à leur niveau 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour 2011 à leur niveau 2010, soit :

- taxe d'habitation	:	20,99 %
- foncier bâti	:	29,81 %
- foncier non bâti	:	39,60 %.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. MARTIN

n° 11 - **Fondation La Vie au Grand Air. Création d'une résidence « jeunes » située 88 rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 024 939 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la Fondation La Vie au Grand Air la garantie de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 024 939 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la création d'une résidence « jeunes » sise 88 rue de la Barrière Saint-Marc à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **S.A. H.L.M. France Loire. Réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 53 691 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. H.L.M. France Loire la garantie de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 53 691 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 22 logements situés 3 place Jean Monnet à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT URBAIN, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. CARRE

n° 13 - **Requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes. Lancement d'une procédure de concours. Election du jury de concours de maîtrise d'œuvre.**

La Place du Martroi est le coeur de la cité johannique par sa situation, son histoire et ses animations. Les aménagements réalisés dans les années 1980 se sont dégradés. Le fonctionnement de la place doit par ailleurs être adapté et rendu cohérent avec les aménagements du centre ancien et de la 2^{ème} ligne de tramway.

Le projet présenté a pour objectif la requalification de l'ensemble de la place du Martroi et de ses rues adjacentes soit une superficie totale de 19 820 m².

Objectifs d'aménagement :

- Respecter les principes d'aménagement du projet centre-ville,
- Permettre l'organisation des manifestations,
- Végétaliser la place,
- Mettre en valeur la statue de Jeanne d'Arc,

- Veiller aux liens entre la place du Martroi et la rue Sainte Catherine,
- Prévoir une mise en valeur nocturne de la place et favoriser une mise en valeur des façades remarquables,
- Piétonniser la place (maintien de la voie de circulation rue Charles Sanglier),
- Créer des espaces confortables pour les piétons et les terrasses de cafés.

Invariants du projet :

- La cohérence d'aménagement avec les places urbaines voisines,
- La forme de la place,
- La statue de Jeanne d'Arc,
- La crypte.

Le coût des travaux est estimé à ce stade à 8,5 millions d'€T.T.C., auquel il convient d'ajouter les frais et les honoraires, soit 680 000 €T.T.C.

Dans le cadre de ce projet, une procédure de consultation a été lancée sous la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse + » afin de désigner l'équipe qui sera chargée de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Conformément aux dispositions des articles 24 et 70 du Code des Marchés Publics, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du jury pour le concours de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes ;

2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

**Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	52
- Bulletins nuls	1
- Suffrages exprimés	51
- Majorité absolue	26

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme de QUATREBARBES	41 voix
- Liste conduite par M. CHAPUIS.....	10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle :

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{51}{5} = 10,2$

- Liste conduite par Mme de QUATREBARBES :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{41}{10,2} = 4,019$

- Liste conduite par M. CHAPUIS :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10,2} = 0,98$

La liste conduite par Mme de QUATREBARBES a obtenu 4 sièges.

La liste conduite par M. CHAPUIS a obtenu 0 siège.

Il reste 1 siège à pourvoir.

Au plus fort reste

- Reste obtenu par la liste conduite par Mme de QUATREBARBES : 0,019

- Reste obtenu par la liste conduite par M. CHAPUIS : 0,98

Le siège restant est attribué à la liste conduite par M. CHAPUIS.

SONT ELUS

Titulaires :

Suppléants :

- Mme DE QUATREBARBES

- Mme CHERADAME

- M. FOUSSIER

- Mme RICARD

- Mme MAUROY

- Mme CASTERET

- Mme SAUVEGRAIN

- M. VALETTE

- M. CHAPUIS

- Mme LEVELEUX TEIXEIRA

M. CARRE

n° 14 - **Site de la Motte Sanguin. Poursuite du processus foncier avec la société Xaintrailles.**

En exécution de la délibération du 24 novembre 2006 portant sur la cession de l'ensemble immobilier de la Motte Sanguin divisé en 4 lots dont un lot de promenade publique conservé, une promesse de vente a été signée au bénéfice de la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT, moyennant le prix de 2 430 000 €H.T. Les effets de cette promesse ont été prorogés par trois avenants et la délibération du 24 octobre 2008 a prévu une faculté de substitution.

Le projet est aujourd'hui repris par un nouvel opérateur, la S.A.R.L. Xaintrailles, promoteur immobilier.

La définition, le coût et le calendrier des fouilles archéologiques viennent d'être déterminés sur la base des arrêtés préfectoraux de prescription. Le coût est de 407 453,88 €T.T.C., pris en charge totalement par l'acquéreur.

Préalablement au démarrage de ces fouilles, une promesse de vente entre la Ville et la S.A.R.L. Xaintrailles contractualise les engagements respectifs sur la base du transfert des permis de construire et d'un prix de vente inchangé de 2 430 000 €H.T. au vu d'un avis renouvelé de France Domaine du 7 avril 2011. Le programme d'aménagement prévoit :

- la restauration de l'ancien hôtel particulier classé monument historique sur le lot 1 en plusieurs logements,

- la construction de logements neufs sur les lots 2 et 3 avec un parking en sous-sol,
- la réhabilitation de l'ancienne école d'artillerie, prioritairement pour un programme hôtelier haut de gamme.

Le projet intègre également l'aménagement d'un jardin sur la promenade publique conservée par la Ville d'une superficie de 4 997 m².

Les fouilles nécessitent des premières démolitions des dépendances conformément aux permis de démolir délivrés par arrêtés n° B0016 et B0015 du 21 décembre 2007, prorogés jusqu'au 21 décembre 2011. A cet effet, l'acquéreur est autorisé à prendre possession des lots, avec transfert de la garde juridique et des responsabilités induites.

La vente pourrait être régularisée avant la fin de l'année 2011.

Vu la décision de déclassement par la délibération du 24 novembre 2006 devenue définitive, après avoir constaté la désaffectation maintenue jusqu'à ce jour,

Vu l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre du 10 janvier 2005 au titre des dispositions de l'article L 621-22 du Code du Patrimoine,

Vu les articles L 3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de poursuivre le processus de cession foncière et d'approuver la vente des trois lots définis par l'arrêté de lotir du 10 août 2006 à la S.A.R.L. Xaintrailles.

- Lot 1 : parcelle cadastrée section BM n° 292, comportant un immeuble classé monument historique dénommé Château de la Motte Sanguin avec un terrain d'assiette de 2 266 m², à restaurer conformément à la déclaration de travaux qui sera délivrée,

- Lot 2 : parcelle cadastrée section BM n° 294, d'une superficie de 920 m², avec une SHON de 1 500 m²,

- Lot 3 : comportant le bâtiment dit ancienne école d'artillerie à rénover, avec des dépendances à démolir et un terrain à bâtir, le tout d'une superficie de 5 046 m², parcelle cadastrée section BM n° 293 avec une SHON de 10 300 m².

Le prix est arrêté à 2 430 000 € auquel s'ajoutera, le cas échéant, la T.V.A. au regard du régime fiscal applicable à cette opération immobilière ;

2°) de prendre acte du transfert par la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT des autorisations d'urbanisme déjà délivrées pour les lots 2 et 3 au bénéfice de la S.A.R.L. Xaintrailles ;

3°) d'autoriser la S.A.R.L. Xaintrailles à déposer toute demande de permis de construire modificatif, notamment pour l'adaptation des logements sur les lots 2 et 3, la réorganisation du parking en sous-sol et une déclaration de travaux pour la restauration du château sur le lot 1 ;

4°) d'autoriser pour le lot 1 tout tiers à se substituer à la S.A.R.L. Xaintrailles avec laquelle elle demeurerait responsable solidairement de l'obligation de restauration conformément à l'autorisation qui sera délivrée et d'autoriser pour les lots 2 et 3 toute société que la S.A.R.L. Xaintrailles constituerait pour réaliser le projet ;

5°) de déléguer M. le Maire pour signer aux conditions précitées la promesse synallagmatique de vente et d'achat avec la S.A.R.L. Xaintrailles, puis la vente des trois lots et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. MARTIN

n° 15 - **Place du Cheval Rouge. Réalisation d'un parking public. Procédure de délégation de service public. Désignation du délégataire et approbation du contrat de concession.**

Par délibérations des 20 octobre 2006 et 28 novembre 2008, la Ville a décidé de réaliser un parc public de stationnement souterrain sous la place du Cheval Rouge.

La conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de ce parc de stationnement requérant un ensemble de technicités dans les domaines du génie civil et de l'exploitation commerciale dont ne disposent pas les services municipaux, il a été proposé de recourir à la délégation de service public pour assurer la construction et l'exploitation de ce parc de stationnement souterrain. La durée du contrat de concession a été fixée à 30 ans.

Trois candidats ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence et ont été admis à faire une offre mais seules les sociétés Vinci-Park C.G.S.T. et Orléans-Gestion ont remis une offre.

Orléans-Gestion a proposé un ouvrage original en hélicoïde rectangulaire avec une ambiance architecturale très soignée. Trois tailles ont été proposées à la remise des offres, 213, 245 ou 280 places mais pendant la négociation, Orléans-Gestion s'est recentrée sur 250 places pour des raisons de rentabilité.

Vinci-Park C.G.S.T. a proposé un parc en demi-niveaux décalés, optimisé sur le plan technico-économique. L'ambiance est celle des parcs Vinci, bien connue pour sa qualité. Deux tailles ont été proposées, à 222 ou 254 places.

A l'issue de la phase de négociation, les offres optimisées des deux candidats se présentent comme suit :

Concession pour le parking du Cheval Rouge - Tableau récapitulatif des offres après négociation								
Projets	Nb places	Position des rampes d'accès	Investissement HT	taux d'emprunt	Subvention réclamée à la Ville	Risque géotechnique	Intéressement pour la Ville	
Vinci-Park	Vinci base	222	Entrée au Nord de la place, sortie au Sud dans la rue du Cheval Rouge - Conforme à l'avant-projet VO	7,6 M€	6%	5 M€	Assumé à 100% par le candidat	Seulement si fréquentation meilleure que prévu.
	Vinci variante	254	Entrée au Nord de la place, sortie au Sud dans la rue du Cheval Rouge - Conforme à l'avant-projet VO	8,9 M€		6 M€	Assumé à 100% par le candidat	Seulement si fréquentation meilleure que prévu.
Orléans-Gestion	OG base	250	Entrée et sortie regroupées au Sud-Ouest de la place, à coté de l'église St Paul.	7,8 M€	3,6%	2,8 M€	Assumé par le candidat jusqu'à 230 k€, au delà à la charge de la Ville.	1,2 M€ en cumul sur 30 ans.
	OG base optimisé	250	Entrée et sortie regroupées au Nord-Ouest de la place, à coté du presbytère St Paul.	7,8 M€		2,8 M€	Assumé par le candidat jusqu'à 230 k€, au delà à la charge de la Ville.	1,2 M€ en cumul sur 30 ans.
	OG variante	250	Rampes déportées au sud dans la rue du cheval Rouge, entrée à l'Est et sortie à l'Ouest de la chaussée.	8,9 M€		4 M€	Assumé par le candidat jusqu'à 250 k€, au delà à la charge de la Ville.	Seulement si fréquentation meilleure que prévu.

L'offre d'Orléans-Gestion dans sa version « de base optimisée » apparaît comme la plus intéressante.

Après avis de la Commission d'Ouverture des Plis, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir la Société Orléans-Gestion comme délégataire de service public pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement de la place du Cheval Rouge, avec son offre en solution de base optimisée ;

2°) d'approuver le contrat de concession ainsi que l'ensemble de ses annexes pour une durée de 30 ans ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté par 42 voix contre 13.

M. CARRE

n° 16 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Dans le cadre du projet intra-mails, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 88 309 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. FOUSSIER

n° 17 - **F.I.S.A.C. Centre-Ville 2009-2011. Rénovation des devantures et enseignes. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.), le Conseil Municipal, lors de ses séances du 25 mars 2005 et du 30 septembre 2005, a défini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville et l'Etat, concernant la rénovation des devantures des magasins en centre-ville, aux entrées de faubourgs ouverts sur le centre-ville et dans les zones urbaines sensibles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les conventions à passer avec MKM MAG PRESSE, FLEUR D'AMANDES, LA BOITE A LIVRES et MORGANE DE PAINS relatives à l'octroi de subventions dans le cadre du F.I.S.A.C. 2009 - 2011 ;

2°) d'approuver l'octroi des subventions, conformément au tableau annexé à la délibération, sous réserve que les conditions d'éligibilité soient remplies et les pièces justificatives fournies, pour un montant total de 32 594 €;

3°) de déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 18 - **Projet Dauphine Georges Chardon. Approbation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique et financière passé après appel d'offres.**

La Ville a en projet la démolition et la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon. Ce projet nécessite le maintien de l'activité scolaire pendant les travaux, dans un contexte de rénovation urbaine et de désenclavement du quartier.

Face à la complexité et à l'enjeu de ce programme, la Ville, maître d'ouvrage, a souhaité confier à une équipe pluridisciplinaire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui porte sur :

- l'aide à la définition du programme et des solutions adaptées pour la parfaite intégration urbaine des équipements publics,

- l'assistance dans la mise en œuvre des procédures et le choix stratégique du montage financier et du mode de gestion,
- le suivi du déroulement de l'opération.

Après jugement de la Commission d'appel d'offres du 6 avril 2011, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres ouvert à passer avec le groupement d'entreprises SAMOP/MASSENA Ingenierie Financière/Bird & Bird pour un montant de 65 331,50 €T.T.C. en tranche ferme et de 126 985,30 € T.T.C. en tranches conditionnelles, soit un montant total de 192 316,80 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 19 - **Zone Franche Urbaine de l'Argonne. Dispositif de pilotage et d'animation. Approbation des plans d'animation et de financement. Demande de subventions.**

La Ville s'est mobilisée pour obtenir le classement du quartier de l'Argonne en Zone Franche Urbaine (Z.F.U.). Cet engagement est formalisé par la délibération du 23 juin 2006 portant sur la création de la Z.F.U.

Cette action a été inscrite dans le programme opérationnel du Fonds Européen de DEveloppement Régional (FEDER). Dans ce cadre, il est aujourd'hui nécessaire que la Ville approuve le programme et le plan de financement.

Ce dispositif a pour objectif de relancer l'activité économique et l'emploi dans ces quartiers dits prioritaires et assurer une fonction d'animation en créant le guichet unique entreprises de la Z.F.U. Il s'agit :

- d'assurer le suivi du dispositif, en lien avec les partenaires institutionnels,
- de permettre aux entreprises de disposer d'un interlocuteur qui les informe et les oriente dans les démarches d'implantation,
- de bénéficier d'une collaboration efficace avec les services administratifs experts dans les domaines d'exonérations fiscales et sociales,
- d'animer le dispositif en lien avec les administrations et organismes en charge de l'emploi issus du quartier de l'Argonne,
- d'optimiser le dispositif par ses implantations,
- de rechercher et mobiliser des porteurs de projet en lien avec les structures de développement économique du territoire.

Le FEDER finance le poste de développeur/chef de projet au prorata du temps passé sur la Z.F.U. à hauteur de 50 % sur la base éligible. Celui-ci est de 100 % entre le 17 mai et le 30 novembre 2010 et estimé à 30 % entre le 1er décembre 2010 et le 31 décembre 2011.

Le FEDER participe également aux supports divers d'animation à hauteur de 50 % de la base éligible (20 000 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les plans d'animation et de financement de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne ;

2°) d'approuver l'appel de subventionnement FEDER et tout autre financement au taux le plus élevé ;

3°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution de la subvention FEDER et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 20 - **Procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. Approbation partielle.**

En séances des 26 novembre 2010 et 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), visant à :

- incorporer les règles constructives du cahier des charges des zones pavillonnaires du quartier de La Source dans le règlement du P.O.S.,
- adapter le règlement du P.O.S. aux évolutions de la desserte en transports en commun en site propre,
- procéder à divers aménagements mineurs du règlement du P.O.S. de nature à préciser la teneur ou la portée des règles édictées,
- procéder à diverses modifications ponctuelles (zonage et erreurs matérielles).

Le projet de modification a été soumis à enquête publique du 11 février au 11 mars 2011, et a fait l'objet d'un rapport remis à la Ville par le Commissaire Enquêteur le 6 avril 2011.

Compte tenu du rendu récent de ce rapport, il est proposé d'approuver dans un premier temps la modification relative à la hauteur maximale des constructions sur le futur site d'implantation de la chaufferie biomasse du quartier de La Source. En effet, l'engagement opérationnel de ce projet est désormais conditionné à l'approbation de cette modification, la mise en service de la future chaufferie biomasse étant prévue pour mi-2012.

La modification, qui porte sur la hauteur maximale des constructions à 30 mètres, ne nécessite pas d'examen complémentaire au vu des conclusions favorables du Commissaire Enquêteur sur ce sujet.

Les autres points inscrits au projet de modification sont actuellement en cours d'étude et feront l'objet d'une délibération complémentaire lors d'un prochain Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. portant sur la hauteur maximale des constructions sur le site de la future chaufferie biomasse à la Source ;

2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment procéder aux mesures de publicité.

***Adopté par 45 voix.
Il y a 10 abstentions.***

M. CARRE

n° 21 - **Grand Projet de Ville. Appel de subventionnement FEDER pour la transformation de l'avenue Kennedy en vue de l'implantation d'activités économiques. Tranche 1.**

Le développement de l'activité tertiaire en limite Nord du périmètre du Grand Projet de Ville (G.P.V.) fait partie intégrante de la stratégie globale de renforcement de l'attractivité durable de ce secteur.

La transformation de l'avenue Kennedy en vue de l'implantation d'activités économiques sera réalisée en 2 phases selon le descriptif suivant :

- 1ère tranche : aménagement de la partie Sud de l'avenue Kennedy afin de libérer une emprise constructible au nord de la voie, déplacements de réseaux, aménagement d'une zone de circulation douce en remplacement de la piste cyclable aujourd'hui située au nord de l'avenue,
- 2ème tranche : implantation d'activités économiques, réduction de la voie à 1x2 voies, viabilisation des parcelles, aménagement des accès aux futures constructions.

Conformément à l'avenant n° 5 à la convention passée avec l'A.N.R.U., la tranche 1 est d'ores et déjà programmée pour un montant de 512 500 €H.T. soit 612 950 €T.T.C. Le coût global de restructuration de l'avenue est estimé à 3 012 500 €H.T. (tranches 1 et 2).

Dans le cadre du programme opérationnel du FEDER, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour la tranche 1 à hauteur de 256 000 €, soit 49,95 % de la base éligible.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'appel de subventionnement FEDER pour la transformation de l'avenue Kennedy en vue de l'implantation d'activités économiques tranche 1 ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution de cette subvention et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 22 - **Grand Projet de Ville. Appel de subventionnement FEDER pour la restructuration de la place Sainte-Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002.**

La restructuration de la place Sainte-Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002 s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement global.

Le projet prévoit :

- la démolition partielle du centre commercial 2002,
- la démolition partielle de la dalle (environ la moitié de la place Sainte-Beuve),
 - la création d'un jardin en pente sur l'emprise démolie du centre commercial et de la dalle, incluant la plantation d'arbres et de végétaux, des cheminements piétons et aire de jeux,
 - la réfection de surface de la partie de dalle préservée (place Sainte-Beuve) incluant la reprise de l'étanchéité,
 - la restructuration et requalification de la partie préservée du centre 2002 correspondant au dojo et autres locaux publics.

Le coût global de restructuration / requalification de la place Sainte-Beuve et du centre commercial 2002 est de 6 432 337 €H.T. soit 504 750 €H.T. de plus par rapport au montant prévu à l'avenant n° 5 à la convention passée avec l'A.N.R.U.

Au titre du FEDER, il est proposé de déposer un dossier de demande de subventions à hauteur de 1 670 000 € soit 31,21 % de la base éligible. La subvention FEDER passe de 900 000 € à 1 670 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'appel de subventionnement FEDER pour la restructuration de la place Sainte-Beuve dans le cadre du projet de requalification et d'accessibilité de la dalle 2002 ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer la convention d'attribution de cette subvention et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 23 - **Quartier de La Source. Echange foncier avec le groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Approbation.**

Dans le cadre de la Z.A.C. Les Allées de la Source, le groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin vient d'achever un programme de résidentialisation de la résidence André Gide, ensemble de 161 logements, rue Romain Rolland.

Il en résulte un échange foncier à régulariser avec la Ville.

France Domaine a fixé la valeur vénale des emprises à échanger à 20 € le m², par deux avis des 7 et 11 mars 2011. Il n'y a pas lieu au versement d'une soulte au bénéfice de la Ville eu égard au contexte de la transaction et à l'importance des travaux de résidentialisation supportés par le bailleur social.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de déclasser du domaine public, conformément à l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, des espaces verts correspondant à une emprise non cadastrée d'une surface de 777 m², en nature de haie arbustive ;

2°) d'approuver la cession par voie d'échange de cette emprise déclassée au groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin ;

3°) d'autoriser l'acquisition par voie d'échange, d'une emprise de 491 m², à diviser de la parcelle cadastrée section EL n° 157, appartenant au groupe S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin, et destinée à être incorporée dans le domaine public communal à usage de trottoirs, en application des articles L 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et L 141-3 du Code de la Voirie Routière. Cet échange interviendra sans soulte ;

4°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 24 - **Acquisition de terres agricoles dans le secteur du Val.**

Par délibération du 19 décembre 2008, la Ville a décidé d'engager une démarche d'acquisition de terres agricoles situées dans le secteur du Val et dans le périmètre de protection rapprochée des captages en eau potable de la Ville.

M. et Mme BOUHOURS, propriétaires d'une parcelle de terre agricole cadastrée section EH n° 47 d'une superficie de 3 163 m², en ont proposé la vente à la Ville.

Il est proposé de se rendre acquéreur de cette propriété cédée libre de tout bail rural, dont la gestion sera confiée à la S.A.F.E.R. dans le cadre d'une convention de mise à disposition permettant à cette société de

consentir un bail dérogatoire au statut de fermage. Ce bail comportera des clauses environnementales, notamment l'absence d'utilisation d'herbicides et de pesticides, la mise en œuvre de pratiques culturales de nature à garantir la préservation des eaux de surface et souterraines.

Le prix principal est fixé à 3 163 € au vu de l'avis remis par France Domaine le 4 mars 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'acquérir de M. et Mme BOUHOURS une parcelle à usage agricole d'une superficie de 3 163 m², cadastrée section EH n° 47, moyennant le prix de 3 163 €;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente consécutif.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 25 - **Création de jardins familiaux. Approbation d'un avenant à la convention passée avec l'Association Orléanaise pour Jardins Ouvriers et Familiaux.**

Par convention du 25 janvier 1994, la Ville a mis à disposition de l'Association Orléanaise pour les Jardins Ouvriers et Familiaux (A.O.J.O.F.), un terrain aménagé à l'usage de jardins familiaux d'une superficie de 9 200 m² sis rue du Petit Champ de l'Echo à Orléans.

L'association gère sur ce site 28 parcelles et a sollicité la Ville pour étendre cet ensemble sur le terrain attenant, propriété de la Ville, en vue d'aménager 28 nouvelles parcelles entre 100 et 150 m² environ chacune. Il est proposé de formaliser par avenant les nouvelles conditions de mise à disposition de ce terrain notamment :

- la mise à disposition de ce terrain par la Ville dans les mêmes conditions que celles prévues par la convention initiale notamment la gratuité pour une durée de 50 ans ;

- l'engagement de la Ville à réaliser les travaux d'aménagement et d'équipement nécessaires pour la création de 28 nouvelles parcelles ;

- l'engagement de l'A.O.J.O.F. à fournir et installer des abris sur chacune des parcelles créées ainsi qu'un local.

Le financement des abris et du local collectif est assuré directement par l'A.O.J.O.F à hauteur de 50 000 € Par ailleurs, la recette de 21 500 € réalisée lors du Salon du chocolat 2010 sera affectée au financement de cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant à la convention passée avec l'A.O.J.O.F. pour la mise à disposition de terrains aménagés à usage de jardins familiaux ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 26 - **I.A.E. d'Orléans. Conférence-débat « La maîtrise de l'énergie en Région Centre ». Attribution d'une subvention.**

Pour la 19^{ème} année consécutive, les étudiants du Master « Administration des Entreprises » organisent une conférence-débat sur le thème de «La maîtrise de l'énergie en Région Centre», qui se déroulera au Conseil Régional du Centre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer une subvention de 450 € au profit de l'Institut d'Administration des Entreprises, pour l'organisation de la conférence-débat «La maîtrise de l'énergie en Région Centre» ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 27 - **Ingénieurs Sans Frontières - Polytech'Orléans. Journées Nationales à Orléans. Attribution d'une subvention.**

Les prochaines journées nationales d'I.S.F. se déroulant à Orléans, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'attribuer une subvention de 500 € au profit de l'association Ingénieurs Sans Frontières, pour l'organisation des Journées Nationales à Orléans, sur le thème : « Choix technologiques dans les pays en voie de développement. Quel rôle pour les acteurs locaux ? » ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

VIE SPORTIVE, SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

Mme GRIVOT

n° 28 - **Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.**

Plusieurs associations ont sollicité la Ville pour être soutenues au titre des projets qu'elles souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour 2011, selon les tableaux joints à la délibération, pour un montant total de 6 160 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 29 - **Associations sportives. Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2011.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution de subventions, au titre du fonctionnement, aux clubs sportifs dont le détail figure dans le tableau joint à la délibération.

Certaines subventions ont fait l'objet d'une décision de versement d'un acompte lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2010. Celui-ci sera déduit de la somme à verser. Le montant des soldes s'élève à 257 789,15 €

***Adopté par 39 voix.
Il y a 13 abstentions et 3 non participations.***

Mme GRIVOT

n° 30 - **E.M.I.S. Accueil de loisirs sportifs. Approbation d'une convention de prestation de services avec la C.A.F.**

L'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S.) propose aux enfants et aux jeunes de 4 à 16 ans des stages à dominante sportive pendant les vacances scolaires. La transformation des stages E.M.I.S. en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) a été approuvée par le Conseil Municipal du 26 novembre 2010.

Afin de pouvoir prétendre au versement de la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de passer une convention avec cet organisme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour définir les conditions et les modalités de versement de la prestation de service A.L.S.H. pour une durée de 3 ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 31 - **Installations sportives, patinoire et E.M.I.S. Actualisation des tarifs.**

Les tarifs d'utilisation des installations sportives et des prestations pour le public et les associations ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2010. Les tarifs des stages de l'E.M.I.S. (A.L.S.H.) ont été approuvés par délibération du 17 décembre 2010.

Au titre de l'actualisation de l'ensemble de ces tarifs, il est tenu compte du taux prévisionnel de l'inflation 2011, soit 1,6 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les nouveaux tarifs applicables aux installations sportives, droits d'entrée et prestations sportives, tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la délibération ;

2°) de décider de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2011.

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

Mme LECLERC

n° 32 - **Convention 2011-2013 avec les Restaurants du Cœur. Approbation.**

Les Restaurants du Cœur ont dû transférer leur activité dans des locaux plus adaptés situés 23 rue Lavoisier à Ingré en 2008.

Afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités d'aide alimentaire auprès notamment des Orléanais, la Ville a décidé de lui verser une subvention lui permettant de s'acquitter de son loyer.

La convention signée à cet effet en 2008 arrivant à échéance, il est nécessaire de pérenniser ce partenariat en conventionnant sur la période 2011 – 2013, selon les mêmes modalités de participation financière que la précédente convention.

Le montant de la subvention de fonctionnement versée en 2011 par la Ville est fixé à 27 656 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention 2011 – 2013 à passer avec Les Restaurants du Cœur, prévoyant notamment une participation financière de la Ville à hauteur de 27 656 € pour 2011, et à hauteur de 50 % du coût du loyer (T.V.A. et charges incluses) dans la limite de 30 000 € pour les années 2011 et 2012, sous réserve du vote des budgets correspondants ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 33 - **Attribution de subventions pour les associations relevant des secteurs social, santé et handicap.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 6 390 €

**Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.**

Mme BARANGER

n° 34 - **Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Convention cadre 2011-2014. Approbation d'un avenant.**

Signé le 22 mars 2007 entre la Préfecture, la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire », la C.A.F., les bailleurs sociaux et la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) s'adresse aux quartiers prioritaires de 5 villes de l'agglomération orléanaise.

Par circulaire du 8 novembre 2010, le gouvernement a décidé de prolonger les C.U.C.S. jusqu'au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, des avenants doivent être signés sachant que ces derniers « *n'ont pas pour objet de conduire à redéfinir la liste des quartiers concernés ni leurs limites. Ils ne sauraient conduire non plus à revoir en totalité le diagnostic, le programme d'actions et le dispositif de pilotage prévus par les C.U.C.S initiaux. Toutefois, sur ces derniers points, il pourra être prévu des adaptations liées à l'évolution du contexte local, des programmes d'actions nationaux et des moyens disponibles* ».

Les principales dispositions de l'avenant proposé pour la période 2011 à 2014 sont les suivantes :

- actualisation et définition de nouveaux objectifs partagés dans les 5 thèmes du C.U.C.S.,
- mise en place d'une évaluation continue du dispositif par le biais d'un référentiel et des visites partenariales sur site des associations subventionnées,
- présentation de chaque quartier prioritaire sous la forme de « monographies » qui seront actualisées chaque année,
- maintien des instances de gouvernance et de l'animation globale du dispositif par la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire »,
- implication affirmée de l'ensemble des communes concernées qui deviennent dorénavant signataires de l'avenant au C.U.C.S aux côtés de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire »,
- pas d'engagement financier pluriannuel des signataires mais production chaque année d'un avenant a posteriori retraçant les actions financées par champ prioritaire et par signataire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant à passer à la convention cadre du C.U.C.S. pour la période 2011 à 2014 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARANGER

n° 35 - **Association Planet A.D.A.M. Orléans. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

Dans le cadre de sa politique d'insertion et d'emploi, la Ville s'est donnée comme objectif de favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais et notamment ceux issus des quartiers dits prioritaires.

Concernant le domaine de la création d'entreprises, il apparaît que le territoire de l'agglomération ne dispose pas actuellement d'un outil spécifique de détection et d'accompagnement de microentrepreneurs issus des quartiers Z.U.S.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité mettre en place un dispositif spécifique et a retenu, à cet effet, la proposition de PLANET FINANCE FRANCE de créer une association PLANET A.D.A.M qui couvrirait dans un premier temps les quartiers de l'Argonne et de La Source.

La mission des PLANET A.D.A.M consiste à offrir un service d'accompagnement personnalisé et adapté aux personnes sans emploi issues des quartiers Z.U.S. et intéressées par la création de leur propre entreprise.

Créée le 11 mars dernier lors d'une assemblée générale constitutive, l'association PLANET A.D.A.M Orléans s'est donnée comme objectif pour 2011 d'accueillir 150 personnes des quartiers Z.U.S, d'en accompagner 55 pour permettre la création de 13 entreprises générant 16 créations d'emplois.

Aussi, afin d'atteindre ses objectifs, l'association envisage de s'implanter au sein du quartier de l'Argonne dans un local appartenant à l'O.P.H. d'Orléans sis 14 rue Honegger (coût du loyer hors charges mensuel : 200,44 €) et de recruter une équipe de deux salariés : 1 responsable et 1 accompagnateur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer une subvention de 1 800 € à l'association PLANET A.D.A.M Orléans correspondant à la prise en charge pour 9 mois du coût du loyer hors charges du local ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer la convention à passer à cet effet avec cette association jusqu'au 1^{er} juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARANGER

n° 36 - **Politique de la Ville. Première tranche de programmation 2011. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération orléanaise.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers tels que l'Etat, la C.A.F. ou le Conseil Général du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer les subventions détaillées en annexe de la délibération aux associations oeuvrant dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières, pour un montant total de 118 860 €;

2°) d'approuver les conventions à passer avec les associations mentionnées en annexe de la délibération et d'autoriser M. le Maire à les signer.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 37 - **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions qui figurent dans la délibération pour un montant total de 6 079 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 38 - **Espace famille. Quotient familial. Approbation des nouveaux règlement et barème.**

Dans un souci de simplification des démarches des usagers, la Ville s'engage pour que la tarification des prestations municipales (activités péri et extra-scolaires, restauration, conservatoire, piscines et patinoire) soit, à partir du 1^{er} septembre 2011, basée et modulée en fonction du quotient familial (Q.F.) de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (C.A.F.). La délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2010 en a posé le principe.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif et de formaliser les modalités pratiques du passage au Q.F. de la C.A.F., un règlement du quotient familial est nécessaire et joint en annexe 1 à la délibération.

Le Q.F. est pris en compte une fois par an, au 1^{er} septembre de chaque année. Sa validité est d'un an avec la possibilité toutefois de le réviser en cas de changement durable intervenu dans la composition des familles et / ou le montant de leurs ressources.

Ce passage au Q.F. de la C.A.F. donne lieu à un barème unique, joint en annexe 2 à la délibération, qui est transposé aux grilles tarifaires de chacune des prestations considérées. Celui-ci vise à corriger certains effets liés au changement de Q.F. de référence. Il est affecté d'une échelle de « lettres » de A à J.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe du passage au quotient familial de la C.A.F. à partir du 1^{er} septembre 2011 ;

2°) d'approuver le règlement du quotient familial annexé à la délibération ;

3°) d'approuver le barème unique du quotient familial annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 39 - **Espace famille. Quotient familial. Approbation d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.**

Afin de mettre en œuvre le dispositif présenté au point précédent dans des conditions optimales, la Ville aura connaissance du montant du Q.F. de la C.A.F. des familles concernées par échange de fichiers informatiques.

Les modalités de transfert et de mise à jour des informations échangées sont définies dans une convention de cession de données.

Ces transferts seront réalisés à titre gratuit, une fois par an, à des fins exclusivement institutionnelles et en respect des règles relatives au secret professionnel et des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret relative à la cession des données concernant les quotients familiaux à titre gratuit ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer cette convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme RICARD

n° 40 - **Plan d'Action et d'Education Artistique. Programme 2010-2011. Approbation de conventions. Demande de subventions.**

Le Plan d'Action et d'Education Artistique (P.A.E.A.) mis en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans a pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire.

Pour 2010-2011, les disciplines retenues s'adressent à 29 classes de cycle 2 et 3.

L'organisation générale est confiée à la Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret qui sera chargée de conduire l'ensemble de ces actions, et d'en assurer le suivi dans le cadre d'un marché d'un montant de 17 304 €

Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront rémunérés sur la base des conventions annexées à la délibération pour l'année scolaire 2010-2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le programme du Plan d'Action d'Education Artistique pour l'année 2010-2011 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à solliciter et percevoir les subventions de la D.R.A.C. relatives à la réalisation de ce plan ;

3°) d'approuver les conventions à passer avec les différents intervenants et autoriser M. le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n° 41 - **Programme Equilibre et Bien-être. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec les associations A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A.**

La Ville souhaite accompagner les jeunes filles de ses quartiers dans une démarche de valorisation, en les sensibilisant au bien être et à l'intérêt de préserver leur santé selon plusieurs approches : l'alimentation, la pratique de sport, l'image de soi, etc.

A cet effet, elle organise deux stages Équilibre et Bien-être au printemps et à l'automne 2011. Dans ce cadre, il est proposé la conclusion d'une convention d'une durée d'un an avec l'A.E.S.C.O., l'A.J.L.A., l'A.S.E.L.Q.O., ESCALE et l'U.P.A. précisant les principes et modalités de leur collaboration.

Il est précisé que la Ville choisit et prend en charge les prestataires réalisant les ateliers. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 5 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec les associations A.E.S.C.O., A.J.L.A., A.S.E.L.Q.O., ESCALE et U.P.A. dans le cadre du programme Équilibre et Bien-être, précisant les engagements des parties pour l'année 2011 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

***Adopté par 54 voix.
Il y a 1 non participation.***

Mme PILET-DUCHATEAU n° 42 - **Appels et bourses à projets. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués dans la délibération, pour un montant total de 2 925 €

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 43 - **Festival international de Sully et du Loiret 2011. Approbation d'une convention à passer avec le Département du Loiret.**

La Ville accueille depuis plusieurs années dans des sites patrimoniaux et des établissements culturels des concerts programmés et organisés par le Département du Loiret dans le cadre du festival de musique de Sully et du Loiret.

L'édition 2011 du festival comprendra la réalisation de trois concerts accueillis à Orléans. La Ville a été sollicitée par le Département à différents titres :

- la conception et la réalisation des concerts promenades du 4 juin par les enseignants et élèves du conservatoire,
- la prise en charge des services du théâtre pour les répétitions et le concert du 4 juin,
- les autorisations de stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Département du Loiret dans le cadre du Festival de Sully et du Loiret 2011 ;

2°) de prendre en charge le montant des services du théâtre d'Orléans pour l'accueil du concert du 4 juin 2011 pour un montant de 4 847,50 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 44 - **Association ABCD, les Folies Françaises et Aurachrome Théâtre. Approbation d'une convention et d'avenants. Attribution de subventions.**

- Les Folies Françaises ont conquis une place prestigieuse sur le plan national et international grâce aux nombreux concerts donnés dans des salles renommées, à leur participation à des festivals français et étrangers et à leur discographie largement diffusée.

Une convention triennale 2010-2012 a été passée avec cette formation. Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 et d'attribuer une subvention de 38.000 € sur la base du projet 2011 présenté par l'association.

- L'association ABCD, par ses initiatives et propositions culturelles et artistiques, a un rôle complémentaire à l'action municipale et institutionnelle. Il est proposé de passer une convention de partenariat avec cette association pour l'année 2011 et de lui attribuer une subvention de 22 800 €

- L'association Aurachrome Théâtre est suivie depuis plusieurs années dans le cadre de conventions. Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 et d'attribuer à cette association une subvention de 10 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec les Folies Françaises ;

2°) d'approuver la convention de partenariat pour l'année 2011 à passer avec l'association ABCD ;

3°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec Aurachrome Théâtre ;

4°) d'attribuer les subventions correspondantes :

- 38 000 €aux Folies Françaises,
- 22 800 €à ABCD,
- 10 000 €à Aurachrome Théâtre ;

5°) d'autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants et la convention au nom de la Ville.

***Adopté par 42 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. VALETTE

n° 45 - **Attribution de subventions à des associations culturelles. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2010-2012 passée avec le Théâtre de l'Eventail.**

La politique culturelle de la Ville en matière d'accompagnement de la vie associative a pour objectif le soutien à la création artistique dans ses formes diversifiées d'expression afin de permettre l'émergence de nouveaux talents, de confirmer les potentialités de jeunes artistes et de les aider dans le processus de professionnalisation.

Un avenant n° 1 à la convention de soutien 2010-2012 passée avec l'association Théâtre de l'Eventail est, par ailleurs, proposé, cette jeune compagnie s'investissant dans un travail soutenu de création et de diffusion. Dans ce cadre, il est prévu le versement d'une subvention de 4 750 €au titre de l'année 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les subventions à attribuer aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 68 505 €;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention 2010-2012 à passer avec le Théâtre de l'Eventail ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté par 41 voix.

Il y a 13 abstentions et 1 non participation.

M. VALETTE

n° 46 - **Ville d'Art et d'Histoire. Fixation des tarifs. Approbation d'une convention à passer avec l'Office de Tourisme et des Congrès d'Orléans.**

La ville, en obtenant le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire s'est engagée à promouvoir une politique de valorisation du patrimoine et à développer un tourisme culturel de qualité. Il convient de définir la politique tarifaire pour les diverses actions proposées par le service Ville d'Art et d'Histoire : visites spectacles, visites individuelles, visites groupes, actions éducatives.

La convention-cadre 2009-2013 signée avec l'Office de Tourisme et des Congrès, missionne celui-ci « pour concevoir et commercialiser des produits touristiques urbains visant à valoriser le patrimoine historique et urbain en cohérence avec le label Ville d'Art et d'Histoire ».

Afin de clarifier et de préciser le rôle de la Ville (Service d'Art et d'Histoire) et de l'Office de Tourisme et des Congrès une convention est proposée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des actions du Service Ville d'Art et d'Histoire tels qu'ils sont présentés dans la délibération, applicables à compter du 1^{er} mai 2011 ;

2°) d'approuver la convention à passer avec l'Office du Tourisme et des Congrès pour la promotion de ces actions pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans le limite de trois ans ;

3°) de déléguer M. l'Adjoint délégué pour signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 47 - **Muséum. Acquisition d'une collection paléontologique de l'Orléanais. Demande de subvention.**

Le Muséum dispose d'une collection ostéologique de qualité constituée surtout de grands squelettes présentés dans des expositions permanentes. Une collection de fossiles de grands mammifères du miocène (gomphoterium, cervidés, rhinocéros...) issus des sables de l'Orléanais est proposée au Muséum par un particulier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition de la collection « Denis Gaillard » pour un montant de 4 190 €net de T.V.A. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville tout document nécessaire à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 48 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Attribution de subventions aux formations musicales.**

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2011, et plus particulièrement des cortèges organisés le 8 mai, la Ville sollicite différents groupes de musique pour animer les défilés.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations indiquées dans la délibération pour un montant total de 3 365 €

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 49 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2011. Lots techniques. Approbation des marchés passés après appel d'offres ouvert.**

Afin de mettre en œuvre techniquement le programme et le spectacle prévus pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2011 (spectacle Son et Lumière sur la Cathédrale Sainte-Croix et Set Electro Place de la Loire le 7 mai, journée du 8 mai 2011), il est nécessaire de faire appel à un certain nombre de prestataires.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés à passer avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot 1 (Son, éclairage et distribution électrique) : la société IMPACT EVENEMENT pour un montant de 210 251,83 €T.T.C. ,

- Pour le lot 2 (Vidéo) : la société ALABAMA MEDIA pour un montant de 48 095,94 €T.T.C.,

- Pour le lot 3 (Echafaudages et tribune) : la société STACCO, pour un montant de 39 196,50 € T.T.C. pour la solution de base, pour un montant de 10 668,32 € T.T.C. pour l'option 1 et pour un montant de 3 552,12 € T.T.C. pour l'option 2,

- Pour le lot 4 (Couverture de scène et crash barrières) : la société STACCO pour un montant de 9 825,14 € T.T.C.,

- Pour le lot 5 (Barriérage) : la société U.C.D. pour un montant de 12 797,20 € T.T.C. pour la tranche ferme et de 4 186 € T.T.C. pour la tranche conditionnelle,

- Pour le lot 6 (Toilettes mobiles) : la société SOLOGNE MAT-LOC, pour un montant de 1 191,22 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX

n° 50 - **Festival de Loire 2011. Approbation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation de deux conventions type d'occupation précaire et révocable du domaine public.**

A l'occasion du Festival de Loire, la Ville aménage des espaces spécifiques, quais du Châtelet et du Fort Alleaume, pour accueillir notamment le village de Loire, le salon de la Loire, le village des partenaires, des bars, des guinguettes qui seront occupés par des exposants et commerçants choisis en fonction de la thématique de l'événement.

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants/commerçants présents sur le Festival de Loire 2011, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé à la délibération ;

2°) d'approuver les deux contrats-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public 2011, dont l'un est spécifique pour les espaces guinguettes et bars-restaurants ;

3°) de déléguer M. l'Adjoint délégué à signer les contrats et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES

n° 51 - **Comité des fêtes de La Source. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 3 800 € au Comité des fêtes de la Source pour l'organisation de la fête de quartier le 9 octobre 2011.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 52 - **Association Qualité de Vie à La Source. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 900 € à l'Association Qualité de Vie à la Source au titre du fonctionnement pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE

Mme DE QUATREBARBES n° 53 - **Accord cadre pour la maîtrise d'œuvre des projets d'espace public. Approbation.**

Dans le cadre de ses projets en matière de travaux sur l'espace public, la Ville a lancé un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre avec 3 à 6 opérateurs économiques maximum pour la maîtrise d'œuvre des projets d'espace public.

Cet accord-cadre concerne les prestations de maîtrise d'œuvre pour les projets d'espace public tels que rues, boulevards, avenues, places, parcs et jardins dont aires de jeux, cours d'école...

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre des projets d'espace public à passer sans montant minimum et maximum pour une durée d'un an reconductible 3 fois avec les sociétés suivantes :

- SCE,
- Groupement EGIS France/Ateliers Villes & Paysages,
- Groupement CCK architectes/BETA Voirie/SEPHIA/THIENOT,
- ERA Philippe,
- Groupement Signes/Infraservices/Scène publique/D. Feuillas,
- Groupement ESE/Mercier ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit accord-cadre au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE n° 54 - **Conservatoire. Réaménagement du hall d'entrée. Approbation des marchés de travaux.**

Dans le cadre des travaux du tramway et notamment de l'implantation d'une station devant l'entrée actuelle de la salle de l'Institut, il est nécessaire de trouver deux nouvelles entrées pouvant être utilisées également comme issues de secours. Il est également prévu des travaux de réaménagement intérieur en empiétant sur des locaux du conservatoire, à savoir :

- le hall actuel de l'Institut,
- les allées aboutissant vers les nouvelles issues,
- les sanitaires y compris un w.c. accessible,
- un monte-personne rendant accessible la Salle de l'Institut.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés relatifs aux travaux de réaménagement du hall d'entrée du conservatoire de musique d'Orléans, à passer avec :

N° Lot	Objet	Entreprise attributaire	Montant attribué (€ TTC)
01	Démolition maçonnerie	R.O.C.	77 081,24 €
02	Plâtrerie menuiserie	Groupement CROIXMARIE / GAUTHIER	122 382,84 €
03	plomberie	ABRAYSIENNE	12 701,52 €
04	finitions	GAUTHIER	54 657,20 €
05	chauffage	ABRAYSIENNE	19 136,00 €
06	serrurerie	BRANDEHO METALLERIE	27 681,42 €
07	électricité	FORCLUM CENTRE LOIRE	29 421,60 €
08	décontamination	CESAM	28 979,08 €
09	ascenseur	OTIS	28 106,00 €
10	carrelage	PROCELIK	8 968,80 €

2°) de déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 55 - **Stade omnisports d'Orléans La Source. Création d'une tribune couverte de 2 000 places. Approbation des marchés de travaux.**

Afin d'accompagner l'U.S.O. Loiret Football dans sa progression, la Ville a fait étudier les possibilités de rénovation et d'extension du stade omnisports afin de correspondre aux différents niveaux d'exigence de la Fédération Française de Football.

Il est donc prévu de démolir l'ancienne tribune et d'en installer une nouvelle en structure tubulaire métallique d'une capacité de 2 000 places assises. Cette tribune sera couverte et pourra être extensible à 3 500 places assises.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés relatifs à la construction d'une tribune couverte de 2 000 places au stade omnisports d'Orléans la Source, à passer avec :

- lot 1 : démolition : société PASCAULT pour un montant de 12 181,26 €T.T.C.,

- lot 2 : gros oeuvre : société PERDEREAU pour un montant de 181 287,66 €T.T.C.,

- lot 3 : tribune couverte : France Tribune pour un montant de 469 718,24 €T.T.C. (solution de base : 455 679 €- option 5 : 14 042,24 € T.T.C.),

- lot 4 : électricité : société ELICAUM pour un montant de 16 492,84 €T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 56 - **Vidéoprotection. Extension, modification, entretien et maintenance du dispositif. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Dans le cadre de sa politique de tranquillité publique, un dispositif de vidéoprotection a été mis en place sur le territoire de la Ville. Afin d'assurer les travaux d'extension, de modification et de réparation, il convient de passer un nouveau marché.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à l'extension, la modification, l'entretien et la maintenance du système de vidéoprotection avec la société PHILEAS TECHNOLOGIE pour un montant minimum par période de 83 720 €T.T.C. et maximum de 358 800 €T.T.C. pour une durée d'un an reconductible trois fois ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville.

***Adopté par 43 voix contre 7.
Il y a 5 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 57 - **Entretien ménager des locaux du personnel de l'espace public et des toilettes publiques. Approbation d'un avenant.**

Par marché du 23 octobre 2007, la Ville a confié à la société A.T.T.E.N.I.S. Nettoyage industriel l'entretien ménager des locaux du personnel de l'Espace Public et des toilettes publiques.

Dans le cadre de la réorganisation des services, les locaux techniques du stade de la Vallée, du Belneuf, de la Source ne sont plus occupés où le deviendront d'ici la fin de l'année 2011. Par ailleurs, les locaux techniques de la rue des Charretiers sont dorénavant utilisés uniquement le week-end.

Il convient donc de constater ces changements dans l'exécution des prestations d'entretien ménager par voie d'avenant.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant au marché n° 07-163R du 23 octobre 2007, passé avec la société A.T.T.E.N.I.S. Nettoyage industriel, pour l'entretien ménager des locaux ramenant le montant du marché à 23 554,02 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 58 - **Téléphonie mobile. Approbation d'une convention à passer avec la Société Française du Radiotéléphone.**

La Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.) a sollicité la conclusion d'une convention pour l'installation d'une micro-antenne et de ses équipements de transmission sur le mur de l'immeuble sis à l'angle de la rue Parisie et de la rue de Bourgogne et du garage sis 1 rue Parisie, dans les conditions suivantes :

- Durée : 10 ans
- Redevance due à la Ville : 12 498,07 €net annuels.

Cette convention ne mettant à la charge de la Ville aucune dépense d'investissement ou d'exploitation, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec S.F.R. pour une durée de 10 ans ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 12 abstentions.***

Mme DE QUATREBARBES
M. GAINIER

n° 59 - **Quartier Saint Marceau. Dénomination d'un parc, de squares et d'une place. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les dénominations suivantes dans le quartier Saint-Marceau :

- Parc situé rue Monseigneur Von Galen, situé sur les anciennes pépinières Hemeray Aubert, avec l'accord de la famille : Parc HEMERAY AUBERT,

- Square situé rue Georges Pompidou, réalisé en 1986 à l'emplacement des anciennes pépinières BARBIER, avec l'accord de la famille : Square BARBIER,

- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

- Square situé à l'angle de l'avenue Edmond Michelet et de la rue de la Brèche : Square Edmond MICHELET,

- Square situé rue de la Brèche au carrefour Quai des Augustins, à l'emplacement du Monastère des Ursulines de Saint-Charles : Square Saint-Charles,

- Roseraie Jean Dupont : Roseraie Jean Dupont - Conservatoire des roses orléanaises,

- Place située au cœur du quartier Saint-Marceau : Place Croix Saint-Marceau.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme DE QUATREBARBES n° 60 - **Opération « promouvoir le Loiret, c'est mon métier ». Adhésion de la Ville - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret- au partenariat proposé par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Loiret.**

Depuis trois ans, le Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret est partenaire de l'opération « Promouvoir le Loiret, c'est mon métier » proposée par l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (U.D.O.T.S.I.) du Loiret dont le but est de valoriser les sites touristiques du Département du Loiret.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre l'adhésion de la Ville au partenariat proposé par l'U.D.O.T.S.I. dans le cadre de l'opération « Promouvoir le Loiret, c'est mon métier » à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 61 - **Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Exposition-vente d'orchidées dans la boutique. Approbation d'une convention de partenariat avec la société Orchidium.**

Suite au succès du partenariat avec la société Orchidium, la Ville d'Orléans souhaite le renouveler afin de proposer aux visiteurs une présentation d'orchidées exotiques dans la serre aux papillons du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret pendant la saison touristique.

En contrepartie de la mise à disposition gracieuse de potées fleuries d'orchidées tout au long de la saison touristique, la Ville accueillera la société Orchidium pour une exposition-vente d'orchidées dans la boutique du Parc Floral les 11, 12 et 13 novembre 2011.

Une convention a été rédigée pour définir les conditions d'organisation de ce partenariat ainsi que les engagements des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la société Orchidium afin de déterminer les modalités du partenariat tout au long de la saison touristique et les conditions d'installation de l'exposition vente organisée au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret du 11 au 13 novembre 2011 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN n° 62 - **Direction de la sécurité et de la tranquillité publique. Poste de chargé de mission. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidature externe n'ayant pas permis de recruter dans les conditions statutaires, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de catégorie A de chargé de mission sécurité et prévention, pour une période d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au nom de la Ville.

***Adopté par 44 voix contre 3.
Il y a 8 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN n° 63 - **Direction de l'Espace Public. Poste de responsable de l'éclairage public et de la signalisation tricolore. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle du responsable de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour une durée de trois ans ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer le contrat correspondant au nom de la Ville.

***Adopté par 42 voix contre 3.
Il y a 10 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN n° 64 - **C.C.A.S. Poste de responsable administratif et financier. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

L'appel à candidatures statutaires ayant été infructueux, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de Responsable Administratif et Financier, au sein de la Direction Générale Adjointe Familles et Solidarité pour une durée d'un an ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer le contrat ou l'avenant correspondant.

***Adopté par 42 voix contre 3.
Il y a 10 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 65 - **Direction Générale Adjointe des relations humaines. Mise à disposition partielle du service d'accompagnement social auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ». Approbation d'une convention.**

Depuis 2006, la ville assure une prestation d'accompagnement social et de conseil en économie sociale et familiale auprès des agents de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».

Afin de prendre en considération l'activité administrative de ce service, les modalités et conditions de ce partenariat sont fixées désormais par une convention de mise à disposition de service. Les deux agents affectés au service d'action sociale sont un assistant socio-éducatif principal et une assistante administrative relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

La convention est établie pour une durée d'un an reconductible deux fois par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2011. La Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » rembourse à la Ville les dépenses avec un plafond de 0,20 E.T.C. pour l'assistant socio-éducatif et de 0,10 E.T.C. pour l'assistante administrative.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition de service partielle du service d'accompagnement social à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 66 - **Direction de l'Espace Public. Mise à disposition de service. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire ».**

La gestion de la voirie d'intérêt communautaire constitue une compétence historique du S.I.V.O.M. maintenue dans les statuts de la Communauté de Communes en 1999.

La Communauté d'Agglomération en 2002 a confirmé dans ses statuts cette compétence optionnelle, dont l'exercice est partagé avec les communes : la Communauté d'Agglomération est chargée de la création, de l'aménagement et de l'entretien des seules voies d'intérêt communautaire.

Une convention de mise à disposition de service (M.A.D.S.) sur la période 2006-2008 a été passée avec la Ville aux termes de laquelle celle-ci met partiellement mais de façon permanente, à la disposition de l'E.P.C.I., sa direction générale des services techniques, pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway.

Le délai de cette convention a été prolongé par avenant n° 1 pour l'année 2009 et par avenant n°2 pour l'année 2010. Il est proposé d'approuver une nouvelle convention de M.A.D.S au titre des années 2011 et 2012.

La conclusion de la présente convention a été précédée de la consultation des Comités Techniques de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et de la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de mise à disposition de certains services relevant de la Direction de l'espace public au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire et de la plate-forme du tramway, au titre des années 2011 et 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer cette convention au nom de la Ville.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

TRANQUILLITE PUBLIQUE

M. MONTILLOT

n° 67 - **Fourrière automobile municipale. Actualisation des tarifs.**

Les tarifs en vigueur actuellement à Orléans ont été fixés par une délibération du 27 mars 2009 et sont inférieurs aux limites autorisées.

Il est proposé de les réviser en prenant partiellement en compte les plafonds fixés par l'arrêté ministériel du 2/04/2010, pour suivre notamment l'évolution des prix au cours des dernières années.

La nouvelle proposition de grille tarifaire figure en annexe à la délibération et prendra effet au 1^{er} mai 2011. L'augmentation ne porte que sur la seule tarification de l'enlèvement des véhicules particuliers, passant ainsi de 91,50 € à 100,20 € soit une augmentation de 9,5 %, les autres tarifs restant inchangés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle grille de tarification des frais de la fourrière automobile municipale ;

2°) de décider que cette nouvelle tarification prendra effet au 1^{er} mai 2011.

***Adopté par 42 voix contre 3.
Il y a 10 abstentions.***

- Séance du vendredi 15 avril 2011 -

- Question orale de Mmes LEVELEUX-TEIXEIRA et NOEL relative aux centrales nucléaires.

- Question orale de Mme MIKO relative à un terrain disponible dans le quartier des Groues.

Orléans, le 18 avril 2011

Le Maire,
Serge GROUARD